



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 86209

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonec appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème posé par le financement des associations de lutte contre l'alcoolisme. Reconnu comme une pathologie à part entière, l'alcoolisme est un enjeu de santé publique qui concerne plus de trois millions de personnes. Les pouvoirs publics ont donc la responsabilité d'encourager l'action de tous ceux qui luttent contre ce fléau. Or les nombreuses associations qui agissent en faveur de la prévention de l'alcoolisme souffrent actuellement d'une grave insuffisance de leurs moyens financiers. La diminution des aides publiques risque même d'entraîner la disparition pure et simple d'une large part d'entre elles. L'importance de l'action conduite par ces associations exige de toute évidence une revalorisation de leur financement. Il lui demande donc quelles mesures il entend rapidement prendre pour garantir à ces associations les crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et à l'efficacité de leur action.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Bouillonec](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86209

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2006, page 1762